

Accord-cadre « qualité de vie au travail »

Toutes les raisons de s'opposer !

■ Le 22 janvier CFTD, CFTC, CGC/UNSA et FO signaient l'accord Qualité de vie au travail ■ Seuls SUD et CGT n'ont pas signé ■ SUD PTT exercera son droit d'opposition sur cet accord qui n'est qu'un pansement sur une jambe de bois ■ La direction ne démontre aucune volonté d'amélioration de la situation... au contraire !

Un accord au rabais

Au lendemain du Grand Dialogue et du rapport Kaspar, nous étions en droit d'attendre que la direction propose un accord qui améliore significativement le quotidien des postier-es. Vous pourrez le lire et le relire, on est très loin de ce qui avait été demandé par les organisations syndicales lors des négociations.

Cet accord se contente d'acter des obligations faites à l'entreprise et imposées par la loi comme celles relatives à la pénibilité. Il annonce un calendrier, ce fameux calendrier de chantiers déjà ouverts ou annoncés et pour certains depuis les accords de 2004 et 2007 et jamais appliqués. Bref pas de quoi crier à l'innovation ! Alors nous posons une première question à nos partenaires syndicaux :

Depuis quand faut-il un accord pour faire appliquer le droit ?

Plus concrètement, à peine l'encre est-elle sèche, que deux des principales organisations signataires s'empressent par voie de tract d'affirmer à qui veut bien l'entendre que cette fois-ci, ils pourraient devenir méchants et dénoncer l'accord. Plusieurs aveux dans une telle démarche : ils reconnaissent que, les fois précédentes, ils ont signé et que les patrons n'ont rien respecté. Ils admettent donc que le risque est potentiellement identique et que les mêmes puissent recommencer une fois encore.

Mais comprenez qui pourra, ils signent à nouveau un blanc-seing à la direction ! Les voies du syndicalisme réformiste sont impénétrables...



Contrairement à ce qui est claironné sur tous les toits, cet accord ne contient aucune mesure immédiate concrète. Les quelques mesurettees proposées ne résoudront en rien le malaise social dans l'entreprise. La direction a même dû se commettre d'un communiqué de quatre pages pour justifier un accord, paraît-il, historique !

Emplois : circulez y'a rien à voir !!!

Les recrutements annoncés sont deux fois inférieurs aux départs prévus (15 000 recrutements contre 30 000 départs minimum d'ici fin 2014).

Examinons de près quelques mesures :

- Le TPAS : comme vous le lirez dans l'encadré spécifique, aucun effort n'est fait pour le rendre attractif à la catégorie de personnel concerné. Avec cette mesure, La Poste compte accentuer les départs, départs qu'elle n'a évidemment pas prévu de combler.

Union
syndicale
Solidaires
SUD PTT

Fédération des activités postales et de télécommunications

25/27 rue des envierges 75020 Paris

tel 01 44 62 12 00 fax 01 44 62 12 34

site <http://www.sudptt.org> mail : sudptt@sudptt.fr

- La reconversion vers des métiers moins pénibles : plutôt que d'agir sur la pénibilité elle-même, l'accord se propose d'accompagner les agents du Courrier et du Colis vers des métiers qui seraient moins pénibles (les personnels de l'Enseigne apprécieront !) et se targue de parler de promotion. Ce qui permet de faire d'une pierre deux coups.

Les nouveaux et nouvelles recruté-es, celles et ceux qui resteront sur les métiers pénibles continueront à avoir des conditions de travail dégradées.

Se compromettre dans une telle démarche revient à acter les suppressions d'emplois et l'accroissement de la pénibilité.

Pour la direction de La Poste, seul compte l'affichage qu'elle pourra faire de cet accord.

Elle pourra se targuer d'avoir relancé le dialogue social avec un accord en trompe-l'œil mais sans réelle volonté que les choses changent dans l'entreprise.

D'ailleurs, au même moment, les réorganisations reprennent à tous les niveaux comme avant, voire à un rythme plus élevé... En clair, pour les patrons de La Poste, cet accord est avant tout un permis de réorganiser et une opération de communication. Il s'agit pour eux de nous faire croire que tout est redevenu normal dans l'entreprise.

La fédération Sud-PTT a donc décidé d'utiliser son droit d'opposition et exige l'ouverture de véritables négociations permettant la mise en place de mesures répondant aux attentes du personnel !

TPAS et Allocation de fin de carrière : quand La Poste pousse les seniors vers la sortie... avec une retraite au rabais.

Ces mesures sont attendues par certain-es collègues qui sont prêt-es à subir une baisse de leur salaire mais également de leur pension retraite tant ils-elles sont épuisé-es. Mais il est à se demander pourquoi la direction de La Poste demande la signature des syndicats pour mettre en place cette mesure. Ce type de dispositif a été régulièrement ouvert lors de ces dernières années sans accord.

Même si pour entrer dans ce dispositif, les postier-es n'auront plus à subir l'arbitraire des supérieures hiérarchiques (qui pouvaient auparavant le refuser sans explication), même s'il est ouvert aux salarié-es, il n'en reste pas moins que certains points sont en régression par rapport aux textes qui existaient les années précédentes.

L'allocation de fin de carrière sera, quant à elle, basée sur toute la carrière (Poste+privé) et non plus seulement à La Poste. Cela entraînera donc dans de nombreux cas une diminution de l'AFC.

Conclusion : certains postier-es vont peut-être y gagner mais d'autres vont y perdre. Un BRH devrait sortir bientôt. La Poste améliorera-t-elle les règles, ou comme le répètent les signataires appliquer stricto-sensu l'accord ? SUD souhaite l'amélioration du texte sur le TPAS et exige que la direction cesse ses tours de passe-passe qui consistent à mentir aux personnels concernés sur les prétendues avancées du TPAS 2013 !